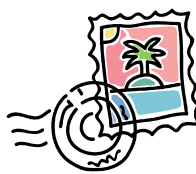
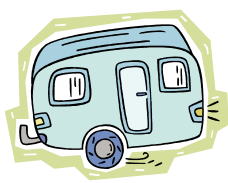


L'ÉCLIMONT

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Juillet 2010

N° 35



Le mot du Maire :

Mesdames, Messieurs,

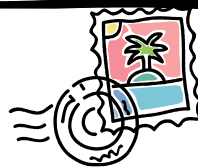
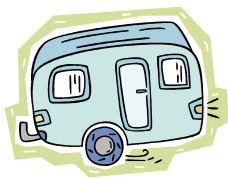
La redevance incitative est maintenant mise en place sur notre commune. Les containers à verres ont été installés sur la route de St Cyr et plus de 60 foyers ont commandé un composteur, cela doit contribuer à diminuer le volume de nos ordures ménagères.

Pour ceux qui partent en congés, n'hésitez à utiliser les services de la gendarmerie pour faire une « ronde » près de votre habitation.

Si vous voulez recevoir cette gazette par courrier électronique, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail à : mairiedefontaine@free.fr.

Je vous souhaite de bonnes vacances et je vous invite à réserver votre dimanche 12 septembre pour notre traditionnel repas champêtre offert par la municipalité.

Le Maire,
Yvon Boukaya



Association de danse sportive à Saclas :

Rock, Cha-cha, Samba, Tango, ... petit ou grand, si vous êtes tentés : **contactez Toni ou Pascale Mauceri au 06.76.06.13.88.**

Les deux premiers cours sont offert !!!

Début des cours à la rentrée de septembre, mais dépêchez-vous si vous voulez une place !

Formulaires de transport pour le collège Hubert Robert ou pour le Lycée Geoffroy St Hilaire :

Les formulaires sont disponibles en Mairie.

Vous souhaitez participer à une économie de papier ? :

Envoyez un courriel en Mairie (mairiedefontaine@free.fr) et demandez à recevoir la gazette sous forme dématérialisée (fichier PDF).

Carnet rose :

- ◆ **Thémis Géhan est née le 22 avril 2010**

Félicitations au papa, et surtout à la maman !.



P.K.



Collecte des ordures ménagères et du tri :

Comme promis, la redevance incitative commence bientôt (voir les détails dans l'article ci-dessous) :

- ◆ Vous avez tous reçu votre nouveau bac de collecte.
- ◆ Depuis le 1er juillet, le verre n'est plus collecté en porte à porte : un point de collecte est à votre disposition dans le virage entre St Cyr et Fontaine.
- ◆ Vous pouvez utiliser votre ancien bac vert d'OM pour stocker (ensembles) votre papier et vos emballage. Vous pouvez aussi, pour l'instant, utiliser les sacs transparents ou les sacs et le bac vert.

ATTENTION : A PARTIR DU 5 JUILLET, SEULS LES NOUVEAUX BACS A PUCE SERONT COLLECTES. LES SACS SEULS ET LES BACS VERT NE SERONT PLUS PRIS EN COMPTE.

Le SEDRE (Syndicat d'Elimination des Dechets de la Région d'Etampes) communique :

REDEVANCE INCITATIVE : PLACE AUX BACS À PUCES

Après trois mois passés sur le terrain, les agents de Plastic Omnium ont terminé leurs enquêtes en porte-à-porte sur les 20 communes qui composent le SEDRE.

Mandatés par le SEDRE, Syndicat d'Elimination des Déchets de la Région d'ÉTAMPES, les équipes de Plastic Omnium sont allées, depuis le mois de mars, à la rencontre des habitants du Syndicat afin de leur expliquer la Redevance Incitative et de définir au mieux les volumes nécessaires par foyer pour sa mise en place.

A ce jour, les enquêtes terrain sont achevées et plus des 85% de la population seront dotés, dans les semaines à venir, du nouveau conteneur pucé à ordures ménagères.

Les personnes « non-enquêtées » à ce jour sont invitées à prendre rapidement contact avec Plastic Omnium en appelant le numéro mentionné ci-dessous, afin d'organiser au plus tôt la livraison des bacs.

En effet, à compter du 5 juillet 2010, seuls les conteneurs gris à couvercle bordeaux **équipés d'une puce électronique Plastic Omnium** seront ramassés par le véhicule de collecte. La Redevance Incitative étant un mode de financement équitable et transparent lié au service rendu, l'équipement de ces bacs est indispensable pour l'enregistrement systématique du nombre de leurs vidages et des dates auxquels ils ont lieu.

Ainsi, chaque usager paiera en fonction de la quantité de déchets qu'il produira et qu'il présentera à la collecte.

Les anciens bacs d'ordures ménagères, quant à eux, pourront rester sur place et servir au tri sélectif à la place des sacs de tri... un plus pour l'environnement puisque ces derniers ne sont malheureusement pas recyclables !

Il est important de rappeler que la Redevance Incitative est issue d'une loi du Grenelle de l'Environnement favorisant la diminution des ordures ménagères et l'augmentation du recyclage. Elle sera obligatoire à l'échelle nationale dans un délai de 4 ans.

Pour contacter Plastic Omnium : du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 12h00



Les grandes étapes de la RI :

-Juillet à Décembre 2010 : Démarrage expérimental de la Redevance Incitative. Familiarisation des foyers au nouveau mode de collecte.

-Décembre 2010 : Une simulation de facturation sera envoyée à chaque foyer sur la base des ramassages effectués entre le 1er septembre et le 30 novembre 2010. Cette facture ne sera pas à régler et sera le reflet de l'utilisation réelle du service déchets sur cette période.

-1^{er} janvier 2011 : Démarrage officiel de la Redevance Incitative

La gendarmerie nous révèle quelques astuces pour surfer sans risque :

6 réponses à 6 questions

Escroqueries sur Internet : c'est clair et « Net »

Puis-je servir d'intermédiaire pour des paiements internationaux ?

Si vous êtes contacté pour ouvrir un compte bancaire en France afin de servir d'intermédiaire pour des transactions internationales, il y a de fortes chances pour que vous vous rendiez complice d'escroqueries de grande ampleur, par exemple des opérations de « phishing ». C'est puni de peines d'emprisonnement et d'amende très lourdes.

Qu'est-ce que le « scam » ?

Gardez la tête froide, il n'y a pas plus de miracles sur Internet que dans la vie courante. Si vous recevez un courrier d'un inconnu vous proposant une transaction financière, vous pouvez être sûr que c'est une arnaque, appelée « scam ». L'inconnu vous parle d'une importante somme (héritage, pot-de-vin, comptes tombés en déshérence, fonds à placer à l'étranger, etc.) et demande votre aide pour son transfert, en échange de quoi il vous offre un pourcentage sur la somme. Il finira par vous demander de lui envoyer une avance ou des frais quelconques (notaires, entreprises de sécurité, pots-de-vin...) Vous ne reverrez jamais votre argent.

6 conseils pour un achat en ligne réussi

Utilisez des mots de passe de qualité : Le mot de passe informatique permet d'accéder à l'ordinateur et aux données qu'il contient (ses coordonnées bancaires par exemple). Il est donc essentiel de savoir choisir des mots de passe de qualité, c'est-à-dire difficiles à retrouver à l'aide d'outils automatisés, et difficiles à deviner par une tierce personne.

Ayez un système d'exploitation et des logiciels à jour : navigateur, antivirus, bureautique, pare-feu personnel, etc... La plupart des attaques tentent d'utiliser les failles d'un ordinateur (failles du système d'exploitation ou des logiciels). En général, les agresseurs recherchent les ordinateurs dont les logiciels n'ont pas été mis à jour afin d'utiliser la faille non corrigée et ainsi parviennent à s'y introduire. C'est pourquoi il est fondamental de mettre à jour tous ses logiciels afin de corriger ces failles.

Choisissez un moyen de paiement sécurisé ! Parmi les moyens de paiement les plus sûrs figurent, entre autres, l'envoi de la commande contre facture ou le prélèvement bancaire. Certains services fiduciaires ou services de paiement en ligne, comme PayPal, garantissent également un haut niveau de sécurité. En revanche, d'autres services de transfert d'espèces, tels que les mandats cash ou encore Western Union, ne sont que peu fiables sauf si, bien entendu, vous connaissez personnellement le vendeur. Autrement, mieux vaut ne pas passer par un tel service pour régler vos achats en ligne !

Méfiez-vous des annonces miraculeuses : les annonces proposant un prix anormalement bas, notamment pour les véhicules, sont souvent des escroqueries même lorsque le vendeur est « bien noté » par le site de vente.

Méfiez-vous de l'étranger : les transactions avec un interlocuteur se disant vivre à l'étranger, souhaitant que l'objet acheté soit envoyé à l'étranger ou qu'il soit remis à un intermédiaire vivant en France ou encore proposant un paiement au moyen du mandat cash ou western union doivent inciter à la méfiance. Une fois l'objet ou l'argent remis, il est difficile de récupérer son bien.

De façon générale, rencontrez le vendeur ou l'acheteur Les transactions entre particuliers sont propices aux escroqueries notamment par la distance qui sépare le vendeur de l'acheteur. Mieux vaut faire de moins bonnes affaires et acheter près de chez soi pour rencontrer son interlocuteur notamment lorsque le montant de la transaction est élevé

Qu'est-ce que la prudence sur Internet ?

Etre prudent sur Internet, c'est d'abord ne pas avoir peur de tout : la plupart des pièges de l'Internet sont grossiers. Pour les détecter, il suffit souvent de se dire : « si un inconnu me disait ça dans la rue, est-ce que je le croirais ? » la prudence sur Internet, c'est aussi résister aux tentations du téléchargement et se méfier du sentiment d'anonymat.

Est-ce risqué d'acheter des produits sur des sites de vente aux enchères ou de petites annonces ?

Avec un minimum de prudence, vous pouvez faire vos achats sur Internet sereinement. Sur les sites d'enchères en ligne, privilégiez les services de tiers de confiance proposés par les sites eux-mêmes, notamment pour les sommes importantes. Un tiers de confiance protège à la fois le vendeur et l'acheteur : c'est un intermédiaire qui conserve le paiement de l'acheteur jusqu'à ce que le vendeur ait envoyé l'objet. Avant de le choisir, vérifiez les garanties qu'il offre en cas de litige. Soyez particulièrement méfiant lorsqu'un acheteur vous propose d'utiliser un service de transfert de fonds international ; ces services ne sont pas adaptés à ce type de transactions et doivent de préférence être utilisés entre personnes qui se connaissent.

Enfin, méfiez-vous des annonces miraculeuses : les annonces proposant un prix anormalement bas, notamment pour les véhicules, sont souvent des escroqueries, même lorsque le vendeur est « bien noté » par le site de vente. De façon générale, rencontrez le vendeur - ou l'acheteur - lorsque le montant de la vente est important.

Je suis victime d'une escroquerie suite à l'achat ou à la vente d'un bien en ligne, ou encore du vol de mes coordonnées bancaires via Internet

- * je me rends à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de mon lieu de domicile
- * je prends contact avec ma banque en cas de transfert d'argent

L'escroquerie Internet en quelques chiffres

- * Symantec estime à 7 milliards de dollars par an le montant des arnaques en ligne
- * En 2008, 104% d'infractions Internet en plus constatées par rapport à l'année passée par le Ministère de l'Intérieur pour + 30% du commerce électronique
- * 16-20 milliards d'euros : chiffre d'affaires du commerce électronique en France en 2007
- * 41% des internautes utilisent le même mot de passe pour plusieurs sites.

INFO ESCROQUERIES
0811 02 02 17
Coût d'un appel local

POUR SIGNALER UN COURRIEL
OU UN SITE INTERNET D'ESCOQUERIE
www.internet-signalement.gouv.fr

portail officiel de signalement des contenus
illicites de l'Internet

Est-ce risqué de payer avec mon numéro de carte sur Internet ?

Ce n'est pas plus risqué que dans des magasins. Effectuez vos achats sur des sites connus, référencés par des magazines sérieux ou que vos amis ont l'habitude d'utiliser. Ainsi vous éviterez les mauvaises surprises.

Qu'est-ce que le « phishing » ?

C'est la « pêche aux victimes ». Des escrocs envoient des messages à un maximum d'internautes (des « spams ») en se faisant passer pour une banque. Ils invitent les destinataires à mettre à jour leurs comptes bancaires sur Internet en indiquant leurs nom et mot de passe. En fait, ils les communiquent aux escrocs qui peuvent alors vider les comptes bancaires. Pour éviter de se faire piéger, quelques conseils simples :

- * ne jamais communiquer des données sensibles (numéro de carte bancaire, mot de passe) en cliquant sur un lien envoyé par courrier électronique.
- * toujours partir de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandées des identifiants.
- * lors de la consultation de sites sécurisés (sites bancaires, par exemple), s'assurer de l'activation du cryptage des données (l'adresse du site doit commencer par https et non par http). en cas de doute, prendre contact directement avec l'entreprise concernée (votre banque, votre fournisseur d'accès à l'internet, etc.)

Pour en savoir plus :

- * Le Forum des droits sur l'Internet
- * Portail gouvernemental de la sécurité informatique



Escroqueries sur Internet : c'est clair et « Net »



INFO ESCROQUERIES
0811 02 02 17
Coût d'un appel local

POUR SIGNALER UN COURRIEL
OU UN SITE INTERNET D'ESCOQUERIE
www.internet-signalement.gouv.fr



Ne soyez pas cambriolables : les gendarmes nous informent

N'ouvrez pas à n'importe qui ...

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais se les font tout simplement ouvrir... N'ouvrez donc pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée.

Et méfiez-vous des uniformes. On ne compte pas les agressions à domicile perpétrées par de faux employés du gaz, de l'électricité ou du téléphone. Exigez qu'on vous glisse une carte professionnelle sous la porte et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. Dans le doute, n'ouvrez pas !...

Vous êtes victime d'un cambriolage

Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.

Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique.

Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

Appelez directement la gendarmerie de votre domicile : 17

Soyez des voisins vigilants

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects en informant votre gendarmerie.

La description des suspects et du véhicule utilisé nous intéressent (immatriculation, couleur, modèle).

Les témoignages apportés peuvent se révéler capitaux pour l'identification des auteurs et la découverte des objets dérobés.



Coordonnées de votre gendarmerie :
**Communauté de brigade
de Méréville
01.64.95.00.14**



**COMMUNAUTÉ DE
BRIGADES DE
MÉRÉVILLE**



**Comment se protéger
contre les cambriolages**



Prévention et conseils



Soyez prudent car ...

En France, toutes les 2 minutes 30, un cambriolage est commis. 80% des cambriolages ont lieu en plein jour. 55% entre 14 et 17H. De trop nombreux cambriolages sont commis sans effraction.

Il y a également 20% des cambriolages la nuit pendant le sommeil des propriétaires.

En matière de prévention, l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs occasionnels ou pressés. Aucun dispositif n'est a priori inviolable. En revanche, il est superflu d'aider les malfaiteurs en ne prenant pas quelques précautions indispensables...

Pour prévenir les cambriolages, la GENDARMERIE multiplie ses patrouilles, cependant elle ne peut être présente partout au même instant.



Pour limiter les risques, les règles de bons sens sont aussi indispensables que les équipements de protection.

Les bons réflexes ...
VOUS ETES CHEZ VOUS...

Ne laissez pas vos portes et fenêtres ouvertes inutilement. Maintenez fermés portails, portes de garage et tout accès.

VOUS SORTEZ...

Plus de la moitié des cambriolages ont lieu en plein jour, quand on est parti au travail, faire des courses, chercher ses enfants à l'école ou promener son chien... Fermez les fenêtres et verrouillez les portes.

Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.



N'utilisez pas « les cachettes » classiques pour ranger vos clés : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs, etc....

Si vous perdez vos clés, changez les serrures. Il serait imprudent de continuer à utiliser vos doubles. D'autant plus que votre assureur peut refuser de vous rembourser s'il n'y a pas eu effraction...

Les mesures d'anticipation ...

Par mesure de sécurité, prenez des photos de vos objets de valeur (hifi, meubles, tableaux, etc.) et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre.

Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chèquier, carte de crédit (et code confidentiel), bijoux Équipez les d'accès vulnérables de barreaux (sous-sol ou sur rue).

Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée ...) et équipez celle-ci d'un judas ou d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.

Pendant votre absence

Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes ni fenêtres.

Pendant vos vacances, prévenez un voisin pour qu'il ramasse votre courrier : les boîtes aux lettres encombrées sont à éviter.

Vous pouvez utiliser des programmeurs électriques pour allumer régulièrement des appareils électriques (lampes, radio, etc.) et éclairer votre jardin de détecteurs de présence.

Partez rassurés et profitez pleinement de vos vacances :

découpez ce bon ou copiez-le et prévenez les gendarmes de vos dates d'absence!

OPERATION TRANQUILLITE ESTIVALE

La période de vacances estivales est proche. Comme les années précédentes, la communauté de brigades de gendarmerie de Méréville reconduit l'opération tranquillité vacances et invite d'ores et déjà les personnes qui le désirent à compléter le présent coupon et de l'adresser ou de le déposer directement à la brigade ci-dessous :

*Gendarmerie Nationale
Communauté de brigades de MEREVILLE
21, RUE Paul Bert
91660 MEREVILLE
Tél : 01.64.95.00.14
Fax : 01.64.95.19.05*

Certes cette opération, toujours perfectible, n'est ni parfaite ni infaillible mais elle a au moins le mérite d'exister. Il convient aussi que chacun d'entre vous fasse preuve d'imagination et de précaution pour ne pas tenter les éventuels malfaiteurs. Ainsi, un voisin ou un ami proche peut retirer votre courrier (ou voir avec le facteur pour qu'il le dépose chez une autre personne) ; visiter régulièrement (si possible tous les jours) l'extérieur de votre maison et de nous signaler d'urgence tout ce qui peut-être considéré comme un signe de repérage. A titre d'information, l'été dernier le mode de repérage pour les malfaiteurs consistait à déposer un petit morceau de bois ou une petite pierre sur le portillon du jardin, si l'objet était toujours en place lors de leur prochain passage cela signifiait que la maison était inoccupée.

N'oublions pas que la tranquillité est l'affaire de tous, que c'est chacun son tour de pouvoir partir en vacances, si possible l'esprit libre.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Commune : ABBEVILLE LA RIVIERE FONTAINE LA RIVIERÈRE
 ARRANCOURT LA FORET STE CROIX
 BLANDY MESPUITS
 BOIS HERPIN MAROLLES EN BEAUCE
 BOISSY LA RIVIERÈRE MEREVILLE
 BROUY ROINVILLIERS
 CHAMPMOTTEUX SACLAS
 ESTOUCHES ST CYR LA RIVIERÈRE
 ANGERVILLE GUILLERVAL
 PUSSAY CHALOU MOULINEUX
 MONNERVILLE CONGERVILLE THIONVILLE

Pavillon Appartement (préciser l'étage)

Absence du _____ au _____.

Personne à contacter en cas de problème : (Nom adresse et téléphone)

Personne susceptible de se trouver chez vous :

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2010

Délibérations

Subventions votées pour l'année 2010

500 € en faveur de l'association ADMR Essonne, dont l'objet est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

1 € par habitant, soit 202 € pour l'association MADO Sud Essonne, dont l'objet est également de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

800 € pour le « Gué de l'Eclimont », comité des fêtes de Fontaine la Rivière et de Saint Cyr la Rivière.

Syndicats intercommunaux

Approbation de l'adhésion de la commune d'Estouches, suite à sa demande, au Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne.

Acceptation de l'adhésion des communes d'Abbeville la Rivière, Arrancourt, et Monnerville au Syndicat Intercommunal des Quatre Rivières des Portes de la Beauce. Le Comité Syndical avait déjà statué favorablement sur cette demande lors de la séance du 22 décembre 2009

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Quatre Rivières des Portes de la Beauce qui porte essentiellement sur :

Les règles de répartition des coûts qui ont été précisées

Les modalités d'activation et de désactivation des compétences

L'organisation d'un collège des délégués de Communes ayant activé une ou plusieurs compétences au sein d'un même bloc,

L'ajout de deux compétences supplémentaires (politique de service à la population, à vocation médico-sociale et Etude relative à la sécurisation en eau potable).

Questions diverses

La commune de Fontaine la Rivière, avec quelques autres communes, a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour mutualiser les coûts

La commune de Fontaine la Rivière s'est associée avec les communes de Saint Cyr la Rivière et d'Abbeville la Rivière pour l'enquête publique du zonage d'assainissement (mutualisation des coûts).

Le préfet annule notre demande d'intercommunalité avec 13 autres communes du canton de Méréville, et nous demande de nous rapprocher de l'Etampois.

Regroupement Pédagogique de la Vallée de l'Eclimont (RPVE) : 17 enfants de Fontaine La Rivière sont scolarisés dans ce regroupement pour l'année 2009-2010.

Recensement : Les chiffres définitifs de l'INSEE au 1er janvier 2010 : 205 habitants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2010

Délibérations

Comptes de l'année 2009

Approbation du compte de gestion pour l'année 2009 dressé par le Receveur de l'administration fiscale

Arrêté des comptes administratifs 2009 résumés ci-dessous :

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés | | 13 637.05 € | | 64 138.64 € | | 77 775.69 € |
| Opérations de l'exercice | 271 616.39 € | 153 048.52 € | 81 285.38 € | 92 230.72 € | 352 901.77 € | 245 279.24 € |
| Totaux | | | | 10 945.34 € | | |
| Résultat de clôture | 118 567.87 € | | | 75 083.98 € | | -43 483.89 € |

Approbation du report du résultat de clôture, le déficit d'investissement étant dû à des factures payées pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de sécurité du carrefour près de la mairie, les subventions assurées n'étant pas encore reçues.

Budget 2010

Approbation du budget primitif pour l'exercice 2010 :

| | Dépenses | Recettes |
|------------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement : | 152 472,00 € | 152 472,00 € |
| Investissement : | 458 109,94 € | 458 109,94 € |
| Total général : | 610 581,94 € | 610 581,94 € |

Fixation à titre prévisionnel à 33 051 € du montant des impôts directs locaux à percevoir
Fixation des taux des impôts directs locaux

| | Taux | Montant prévisionnel |
|---------------------------------------|---------|----------------------|
| Taxe d'habitation | 3.80 % | 11 275,00 € |
| Taxe Foncière sur le foncier bâti | 7.45 % | 16 442,00 € |
| Taxe foncière sur le foncier non bâti | 37.56 % | 5 334,00 € |
| TOTAL | | 33 051,00 € |

Emprunt

Décision de donner délégation au maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés.

Questions diverses

Syndicat de la musique : hausse des cotisations de 0,75 €/habitant afin de mettre en place l'application du quotient familial

Syndicat de la Juine : possibilité d'une augmentation de la taxe de faucardement

Syndicat des eaux :

Nécessité d'embaucher un technicien pour assurer les missions de conseil dont la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) se chargeait jusqu'à présent et qu'elle n'assurera plus.

Il sera demandé au syndicat des eaux de fournir à la commune un plan des réseaux.

Assurance : augmentation importante du prix des primes d'assurance : il est envisagé de contacter d'autres assureurs.

ETES-VOUS ECOLO ?

A) ? : Parmi toutes les bouteilles en verre utilisées aujourd'hui, quel est le pourcentage de bouteilles en verre recyclé ?

- 1) 50%
- 2) 25%

B) : Combien de tonne d'acier peut-on refabriquer avec une tonne d'acier recyclé ?

- 1) 1 tonne
- 2) 500 Kg

C) : Combien faut-il de bouteilles en plastique pour confectionner un pull ?

- 1) 52
- 2) 27

D) : Quel pourcentage d'énergie économise-t-on en utilisant de l'aluminium recyclé ?

- 1) 30%
- 2) 90%



Réponses :

A : 1 ; B : 1 ; C : 2 ; D : 2

P.K.

